

Bulletin de paie simplifié

Les grandes évolutions

1/ Suppression de la distinction entre les modèles de bulletins "cadre" et "non cadre"

2/ Absence d'affichage des taux patronaux

3/ Regroupement des cotisations par catégorie

1 SANTE
Assurances maladie, invalidité, décès de la Sécurité Sociale
Prévoyance complémentaire
Prévoyance frais de santé

2 ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESIONNELLES

3 RETRAITE
Assurance vieillesse de la Sécurité sociale

Retraite complémentaire
Complément à la retraite de base de la Sécurité Sociale

4 FAMILLE

5 ASSURANCE CHÔMAGE
Assurance chômage
APEC (cadre)

6 AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR
FNAL
Formation professionnelle
Contribution solidarité autonomie
Cotisation CIF dirigeants et paritarisme
Contribution aux organisations syndicales
Médecine du travail / TVA médecine du travail (Artiste)

7 COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE
Caisse Congés Spectacles

8 CSG déductible de l'impôt sur le revenu
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu
Ajout de lignes supplémentaires lors de Chèque(s)
Vacances, abondement PEE et APLD

9 EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR
Total des exonérations de cotisations employeur

10 RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS
Participation titres-restaurant
Participation abonnement transport
Remboursement Indemnités kilométriques
Acompte,...

4/ Ajout de deux lignes pour information

★ « Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie » : la valorisation de la suppression des cotisations Chômage et Sécurité Sociale minorée de l'augmentation du taux de CSG.

★★ « Allègement de cotisations employeurs » : la somme des exonérations y compris le taux réduit de la cotisation Allocation Familiale

5/ Affichage du Prélèvement A la Source

Jusqu'aux bulletins de Décembre inclus, le bulletin simplifié pourra être édité avec la préfiguration du prélèvement à la source, pour information. Il comportera une mention pour ne pas être utilisé par le salarié.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le bulletin simplifié devient officiel.

Le modèle de bulletin 2018 restera accessible à partir du module "Bulletin de salaire" pour :

- Permettre les régularisations sur l'année 2018
- Contrôler le bulletin

BULLETIN DE PAIE

JANVIER 2019

ASSOCIATION TEST

Aide à domicile
Adresse 1
68000 COLMAR
SIRET : 99966150100025
CODE APE : 8810A

N° assuré social	2850514762031 50	Taux horaire	
Emploi	Personnel relevant de l'AGIRC	Coefficient	519
Qualification	Coordinatrice	Indice de départ	
Convention	2941 – CCN aide accompagnement soin	Valeur du point	5.38
% ancienneté		Points d'ancienneté	
Points compétence		Complément minimum conventionnel	

Date du paiement du salaire : 31/01/2019
Mode de paiement : Chèque

Éléments	Quantité ou base	Montant
SALAIRE Avantage en nature - Repas Retenues pour congés payés du JJ-MM-AA au JJ-MM-AA Congés payés ...	Valeur Valeur Valeur	Valeur -Valeur Valeur
SALAIRE BRUT		Valeur

	Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
1 SANTE Sécurité sociale – Maladie Maternité Invalidité Décès Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche 1 Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche 2 Complémentaire Santé		Valeur Valeur Valeur Valeur	Valeur Valeur Valeur	Valeur Valeur Valeur	Valeur Valeur Valeur Valeur
2 ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES		Valeur			Valeur
3 RETRAITE Sécurité Sociale plafonnée Sécurité Sociale déplafonnée Complémentaire Tranche 1 Complémentaire Tranche 2		Valeur Valeur Valeur Valeur	Valeur Valeur Valeur Valeur	Valeur Valeur Valeur Valeur	Valeur Valeur Valeur Valeur
4 FAMILLE		Valeur			Valeur
5 ASSURANCE CHÔMAGE Chômage APEC		Valeur Valeur	Valeur	Valeur	Valeur Valeur
6 AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					Valeur
7 COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE Cotisation Congés Spectacles		Valeur			Valeur
8 CSG déductible de l'impôt sur le revenu CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		Valeur Valeur	Valeur Valeur	Valeur Valeur	
9 EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					Valeur
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				Valeur	Valeur
10 RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS Titres-restaurant Indemnités kilométriques ...				Valeur Valeur	Valeur
TOTAL DES RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS				Valeur	Valeur
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU					valeur

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie ★			Valeur
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	Valeur	Valeur	Valeur
Net payé en euros			Valeur
Les éléments relatifs au prélèvement à la source sont indiqués à titre d'information. Ce bulletin de paie préfigure celui qui sera mis à disposition à compter de janvier 2019.	Allègement de cotisations employeur ★★		Valeur
	Total versé par l'employeur		Valeur

CUMULS ANNUELS						
Brut	Cotisations	Net imposable	Base plafonnée	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Part Patronale
Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur



ZOOM sur ...

La catégorie santé

Correspondance entre nouveaux intitulés et intitulés anciens

Décès invalidité rente éducation
Garantie décès option
Incapacité décès
Incapacité invalidité/ITT
Incapacité invalidité
Obligatoire + option mensualisation
Obligatoire + option décès
Permanents AUDIENS
Prévoyance
Prévoyance décès cadre
Régime de base obligatoire

Contrat initial repris tranche B
Décès invalidité rente éducation tranche B
Garantie décès option tranche B
Incapacité décès tranche B
Obligatoire + option mensualisation tranche B
Obligatoire + option décès tranche B
Permanents AUDIENS tranche B
Prévoyance tranche B
Prévoyance décès cadre tranche B
Régime de base obligatoire tranche B

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTE				
<u>Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche 1</u>	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
<u>Complémentaire Incapacité invalidité Décès Tranche 2</u>	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
<u>Complémentaire Santé</u>	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
<u>Autre Prévoyance</u>	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur

Mutuelle/Frais de santé
Régime Frais de santé
Mutuelle

Autres intitulés



ZOOM sur ...

La catégorie retraite

La fusion AGIRC_ARRCO

La tranche 1 (T1) : ensemble des éléments dont le montant n'excède pas le plafond de la sécurité sociale

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Sécurité Sociale déplafonnée	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Complémentaire Tranche 1	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Complémentaire Tranche 2	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur

La tranche 2 (T2) : ensemble des éléments pour les montants compris entre 1 et 8 fois ce plafond.
Les tranches 2 ARRCO et B et C AGIRC sont donc fusionnées en une seule.

 **Les cotisations CET (Contribution d'Equilibre Technique) et la CEG (Contribution d'Equilibre Général) sont regroupées sur la même ligne que les cotisations AGIRC-ARRCO**



ZOOM sur ...

Autres contributions dues par l'employeur

Correspondance entre nouveaux intitulés
et intitulés anciens

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
Autres contributions dues par l'employeur	Valeur			valeur

! Il s'agit
uniquement de
contributions
dues par
l'employeur.

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales		Bases	Cotisations patronales	
			Taux	Montant		Taux	Montant
Salaire	10.00			146.47			
Salaire Brut				146.47			
Assurance Maladie		146.47	0.00	0.00	146.47	13.00	19.04
Contribution solidarité		146.47	0.30	0.44	146.47	0.30	0.44
Assurance Vieillesse Plafonnée		146.47	6.90	10.11	146.47	8.55	12.52
Assurance Vieillesse Totalité		146.47	1.90	2.78	146.47	1.90	2.78
Assurance Vieillesse Totalité		146.47	0.40	0.59	146.47	3.45	5.05
Allocations familiales		146.47	1.70	2.49	146.47	1.70	2.49
Accident du travail		146.47	0.10	0.16	163.31	0.10	0.16
FNAL		146.47	3.870	5.67	146.47	3.880	5.68
Retraite complémentaire plafonné		146.47	0.80	1.17	146.47	1.20	1.76
AGFF plafonnée		146.47	0.420	0.62	146.47	0.420	0.62
Régime de base obligatoire		146.47	3.35	4.91	146.47	9.05	13.26
Chômage Totalité		146.47	0.15	0.22	146.47	0.15	0.22
Assedic FNGS		146.47	0.50	0.73	146.47	0.50	0.73
Majoration Chômage inf. 3 mois		146.47	2.100	3.08	146.47	2.100	3.08
Formation professionnelle		146.47	15.20	22.26	146.47	15.20	22.26
Congés payés		146.47	0.32	0.47	146.47	0.32	0.47
Médecine du travail		146.47	20.00	0.09	146.47	20.00	0.09
TVA Médecine du travail		146.47	0.016	0.02	146.47	0.016	0.02
Contrib. Organisations syndicales		146.47			146.47		
Détail base CSG/CRDS							
Garantie décès		0.62	2.90	0.02			
Garantie décès		0.62	6.80	0.04			
CSG et CRDS		143.91	2.90	4.17			
CSG déductible fiscalement		143.91	6.80	9.79			

Réduction générale des cotisations							-6.04
Total des retenues				36.47			84.63
NET IMPOSABLE				114.48			
NET A PAYER				110.00			



Pour rappel, l'arrêté du 9 mai 2018 fixe les libellés, l'ordre et le regroupement des informations figurant sur le bulletin de paie. [Consulter l'arrêté.](#)